

◀ Appel à la grève de SUD éducation ▶

**En grève, en reconduction, suivant les dates
décidées en AG de personnels !
En manifestation le 30 mars ! En grève le 4 avril !**

L'heure est à la mobilisation ! Les personnels de l'Éducation nationale, et en particulier du premier degré, l'ont bien compris en se mettant en grève le 19 mars de manière très forte. Les prises de conscience se multiplient.

Contre la loi Blanquer

L'adoption par l'Assemblée nationale de la loi Blanquer est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. En s'entêtant à porter ce texte pourtant rejeté au Conseil supérieur de l'éducation, notamment par SUD éducation, le ministre montre le mépris qu'il a pour les personnels.

Le débat parlementaire réactionnaire et nauséabond a eu pour conséquence l'obligation d'afficher le drapeau dans les salles de classes. Le projet prévoit la création des nouveaux "Établissements publics des savoirs fondamentaux", ce qui entraîne de fait la suppression du statut de chargé-e de direction d'école et l'introduction d'un-e nouveau-elle supérieur-e hiérarchique aux enseignant-e-s des écoles, les principaux-ales. Elle entraînerait aussi des fusions d'écoles et fermetures de classes, notamment dans les zones rurales.

Les réformes menées par le gouvernement sont cohérentes. Elles mettent toujours plus en œuvre une école du tri social, de la sélection et des inégalités territoriales : Parcoursup, réforme du lycée professionnel, démantèlement de l'orientation, réforme du lycée général et technologique, réforme du bac. Dans le même temps, le gouvernement *continue d'attaquer* le statut de la fonction publique avec le projet de loi pour la transformation de l'État : augmentation du recours aux personnels contractuels produisant une catégorie de travailleur-euses pauvres, démantèlement des commissions paritaires de suivi des carrières *et des CHSCT*. Plus largement,

les conditions de vie des personnels se dégradent et sont encore menacées : point d'indice gelé, rétablissement du jour de carence, retraites.

Une mobilisation massive

En se mettant massivement en grève le 19 mars, les personnels, en particulier du premier degré, ont signifié au gouvernement leur refus des réformes en cours, et en particulier de la loi Blanquer, au cœur des mots d'ordre.

Les taux de grévistes ont été très importants dans le premier degré, et ils ont été significatifs dans le second degré. Dans de nombreux départements, des assemblées générales ont réuni plus de cent grévistes, parfois jusqu'à plusieurs centaines. Que ce soit par le nombre de grévistes, le nombre de personnes en manifestation ou en assemblée générale, cette mobilisation est le signe de la volonté de la construction d'un rapport de force majeur.

Le gouvernement tente par tous les moyens d'intimider les personnels mobilisés, notamment :

- les enseignant-e-s des écoles qui ont refusé de faire passer les évaluations ;
- les personnels qui pratiquent la surnotation en lycée ;

- plus largement, les personnels qui s'organisent avec les parents dans la lutte contre les réformes Blanquer.

Cette volonté de mise au pas, le ministre tente de l'introduire dans la réglementation par le biais de l'article 1 de la loi Blanquer. Nous ne nous laisserons pas intimider !

Construire et amplifier le rapport de force

Pour gagner, une seule journée de grève ne suffit pas. C'est ce qu'ont bien compris les grévistes réuni-e-s en assemblée générale, qui ont posé de nouvelles dates de grève dans le paysage. Partout, ces dates sont envisagées comme autant de points d'appui pour construire la grève reconductible. Pour SUD éducation, une chose est claire : c'est aux grévistes de décider de leur calendrier de mobilisation, et SUD éducation les soutiendra dans les choix effectués. Les dates du 30 mars avec les parents et du 4 avril doivent nous permettre de mobiliser pour être massivement en grève et en manifestation, et construire la grève reconductible !

SUD éducation appelle à :

- **la constitution d'assemblées locales regroupant les personnels et les parents d'élèves des écoles, établissements scolaires pour se coordonner, 1er et second degré, organiser des actions en commun afin de construire la grève générale dans l'éducation par bassin géographique.**
- **la constitution d'une coordination nationale et la grève reconductible ;**
- **participer aux manifestations prévues le 30 mars, dans le cadre des calendriers de mobilisation décidés en AG ;**
- **se mettre en grève massivement la date du 4 avril ; à mettre en œuvre les actions décidées par les personnels, notamment les actions en direction des DSDEN et des rectorats.**
- **mettre en débat la grève et sa reconduction sur nos lieux de travail, dans toutes les écoles et les établissements, les AG locales.**
- **construire d'ores et déjà la grève des examens.**
- **avec les Gilets Jaunes, à continuer de lutter pour le partage des richesses, la transition écologique et la transformation sociale.**